



Search for Common Ground
En République Démocratique du Congo

***RAPPORT D'ÉVALUATION CINÉMA
MOBILE KAMITUGA- MWENGA***

:

COORDINATION DME/BUKAVU

Février 2009

INTRODUCTION

1. Exposé des motifs

Dans le cadre du programme Cinéma mobile une deuxième évaluation était organisée dans le territoire de Mwenga en vue de recueillir les données auprès des bénéficiaires sur leurs connaissances, attitudes face au viol et violences sexuelles et savoir l'influence que le film a eu sur les spectateurs/ groupes bénéficiaires des projections.

2. Méthodologie de récolte des données

Pour la récolte des données nous avons utilisé la technique de pré et post test aux mêmes individus avant et après la projection des films

3. Répartition de l'échantillon

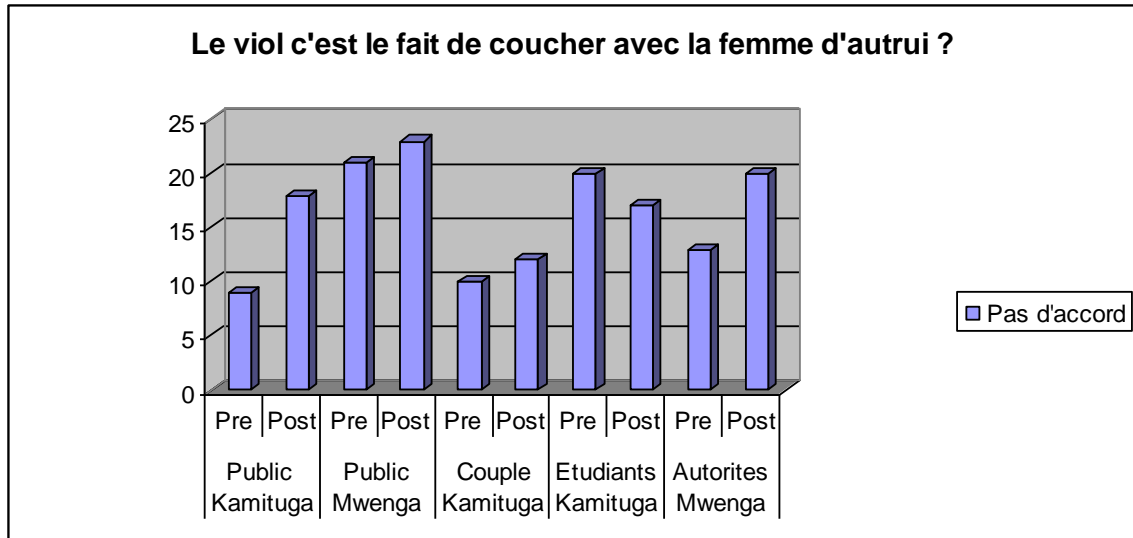
L'échantillon est composé de 140 personnes hommes et femmes de Kamituga et Mwenga répartie dans diverses couches de la population.
Cet échantillon est reparti comme suit dans le tableau ci- dessous :

No	Projection	Hommes	Femmes	TOTAL
1	Public Tangila	20	10	30
2	Public Mwenga	24	6	30
3	Couple Tangila	12	13	25
4	Etudiants Kamituga	26	4	30
5	Autorites Mwenga	18	7	25
TOTAL		100	40	140

I. ANALYSE GENERALE DES RESULTATS DE PRE ET POST TEST

1.1. Du point de vue connaissance de viol

Graphique 1.

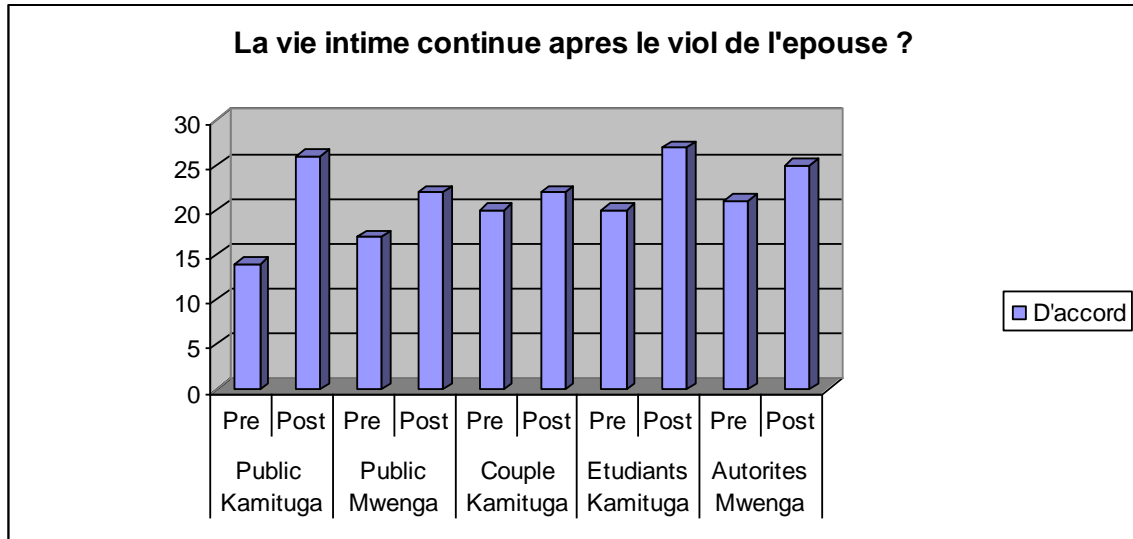


L'analyse du graphique ci haut montre que partout dans les projections, le film a eu une influence dans les groupes en faisant ressortir les confusions et en précisant exactement une nette connaissance sur le viol. Les groupes ont prouvé une nette acquisition de connaissance après avoir suivi le film en disant « Pas d'accord » en répondant à la question indique dans le graphique1. Le résultat de post test montre un changement par rapport au pré test.

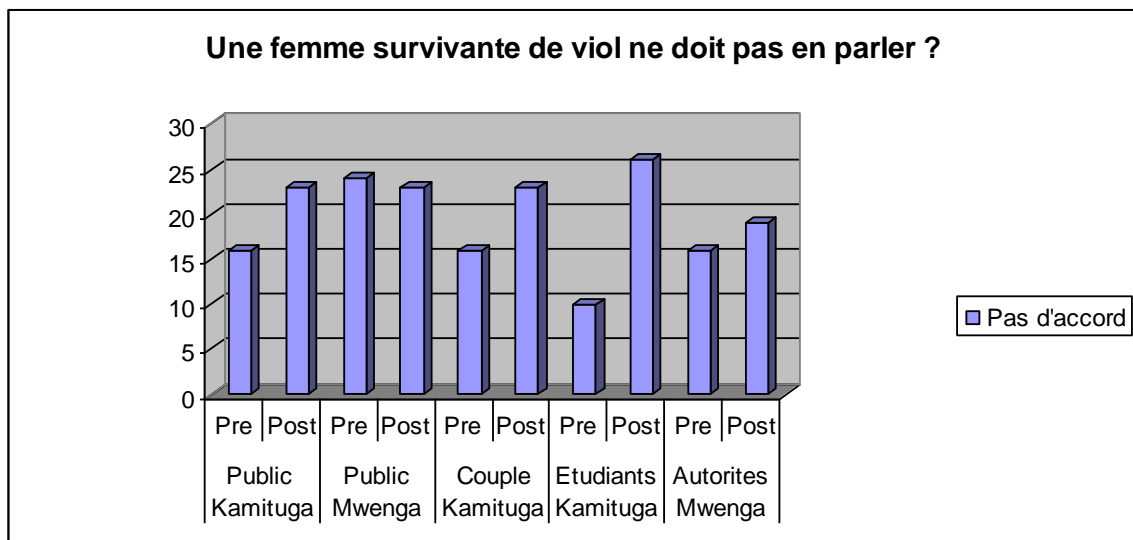
1.2. Attitude après le viol (graphiques 2, 3 et 4)

Partout après les projections publiques et sous film ; le résultat de sondage montre que la vie intime continue après le viol de l'épouse ; nos enquêtés prouvent n'avoir plus d'inquiétude de vivre avec une personne violée car à travers les images des personnes qui témoignent et les enseignements tirés en suivant le film les poussent a un changement très positif et en mettant un accent d'accepter les survivantes quelque soit les conditions de leur état physique. Le graphique 2 ci-dessous montre le changement observé.

Graphique 2.

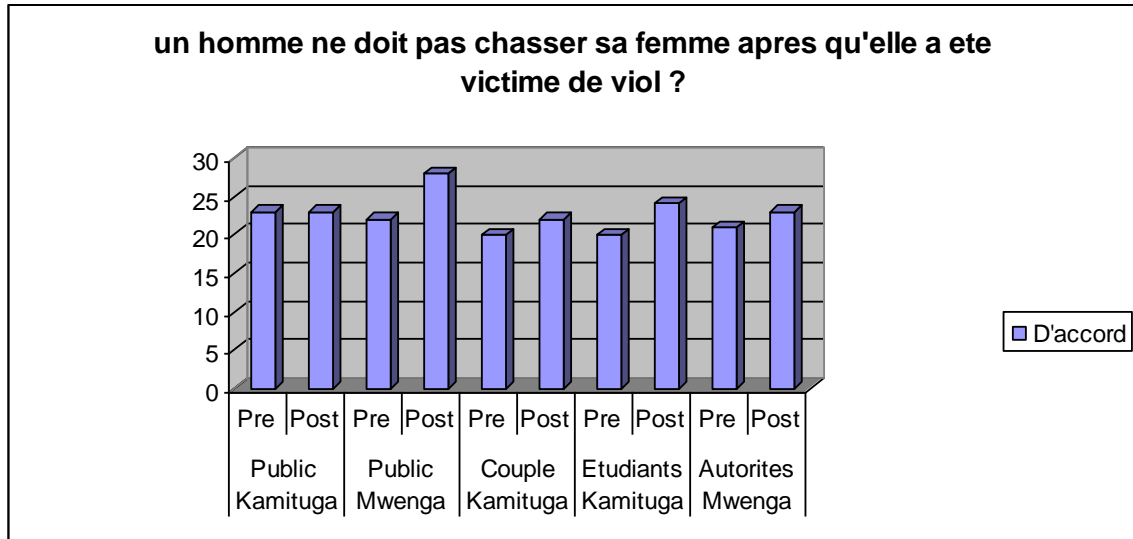


Graphique 3



Le graphique ci haut donne le détail sur l'attitude a prendre par les personnes interviewées sur la question « une femme survivante de viol ne doit pas en parler ? », ils affirment « doit en parler » donc « pas d'accord ». Les projections de film ont joué sur les spectateurs en apportant un changement sur les individus qui prennent la coutume en première position « nous devons en parler ». Le film a joué sur le phénomène « MIZOMBO » que l'on utilise dans la coutume que si votre fille ou femme est violée ne faut pas en parler de peur de ne pas payer une chèvre.

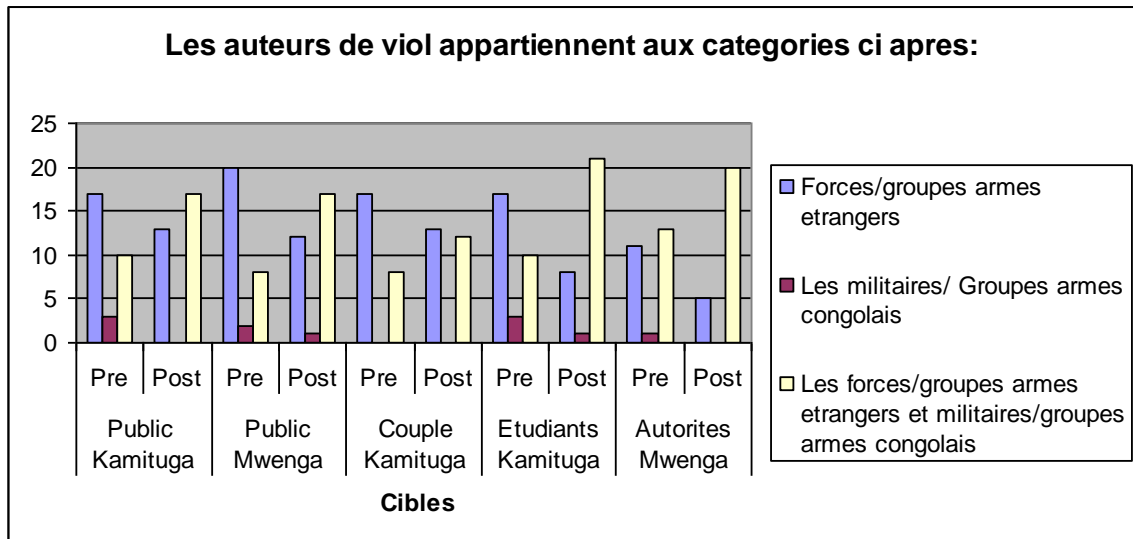
Graphique 4.



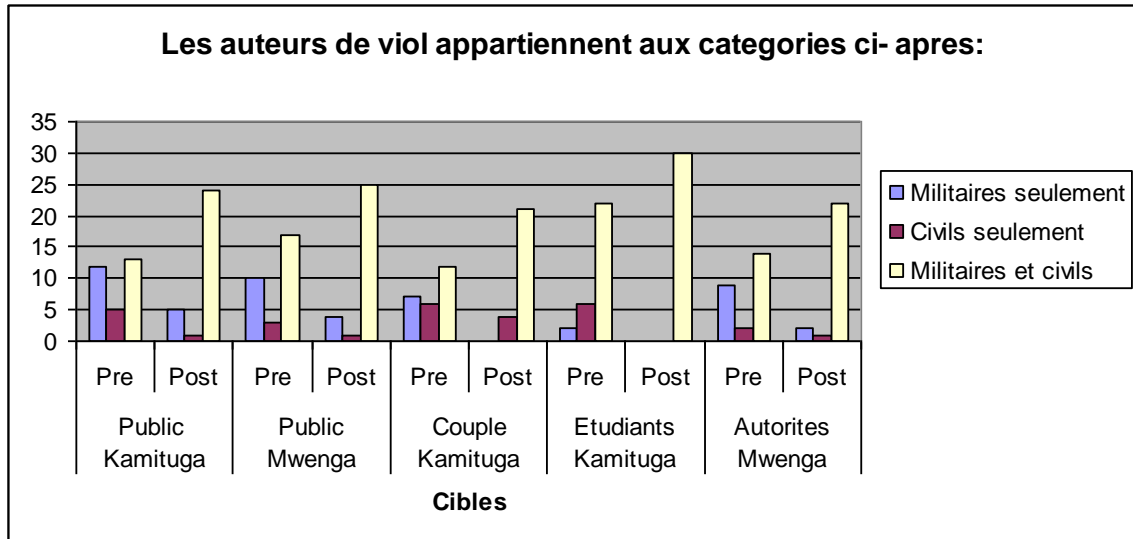
Concernant les fréquences de pré et post test à la question 4 comme indique le graphique, le résultat est presque le même, il montre les attitudes positives face au film qui renforce leur capacité en ce qui concerne le viol faite à la femme. Un interviewé Mr RAMAZANI KIGOMBE de Kamituga dit « Même si ma femme peut être violé, je ne peut pas la chasser parce que le viol est un acte involontaire, donc faire le rapport sexuel avec une femme contre son gré »

1.3. Du point de vue auteurs de viol (graphiques 5 et 6)

Graphique 5



Graphique 6

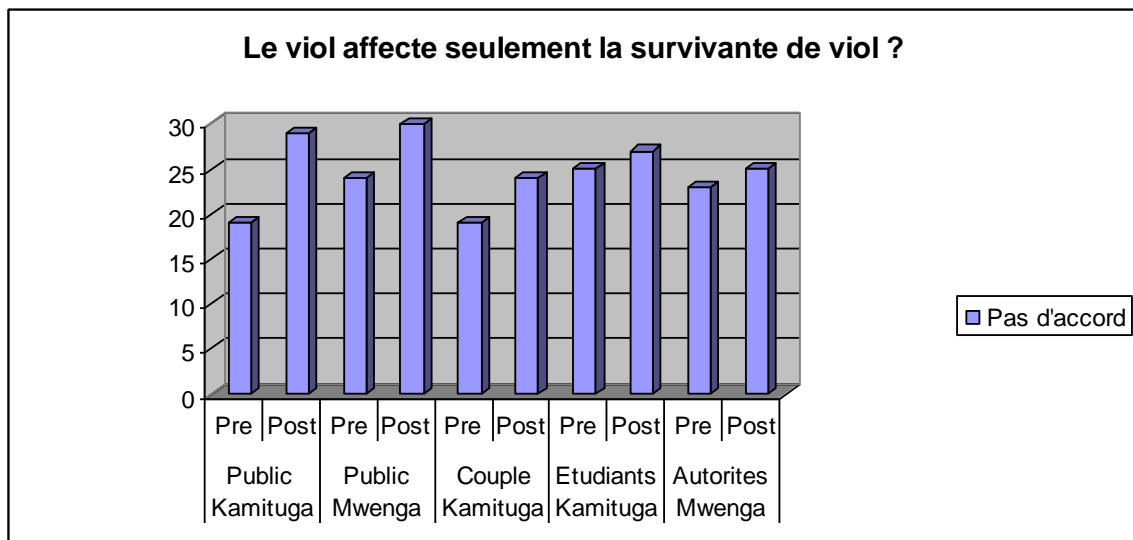


Les résultats de pré et post test des graphiques 5 et 6 ci haut montrent l'influence que le film a joué dans la perception des spectateurs concernant les auteurs de viol.

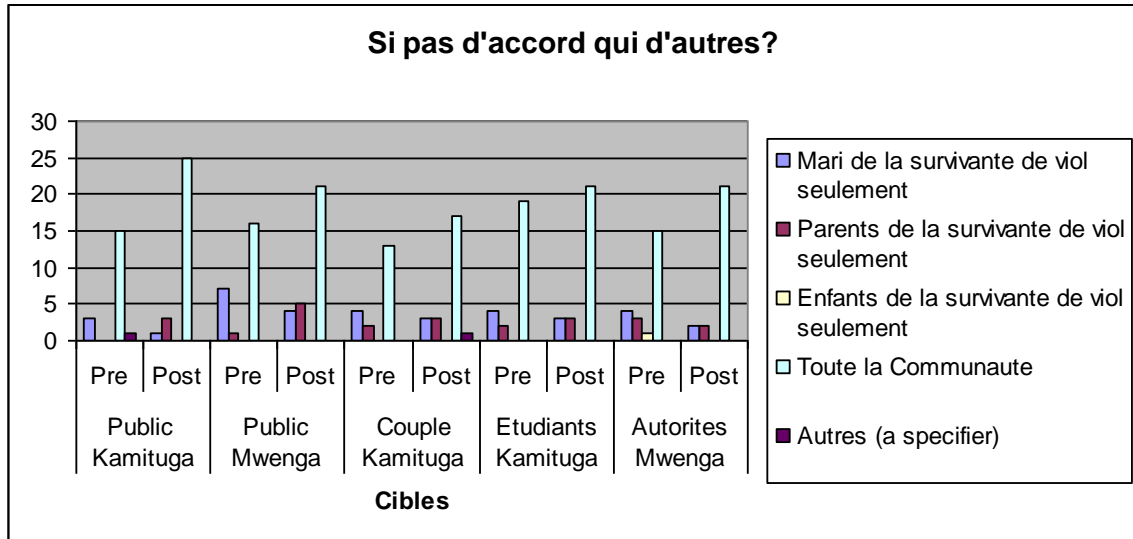
Il s'observe un changement dans la compréhension après avoir suivi le film que les principaux auteurs de viol appartiennent d'une part dans la catégorie des forces/groupes armes étrangers et militaires/groupes armes congolais, d'autre part militaires et civils. Le post test montre la diminution de la globalisation en ce qui concerne les forces/groupes armés étrangers et militaires seulement.

1.4. Du point de vue personnes affectées par le viol (graphiques 7 et 8)

Graphique 7.



Graphique 8.



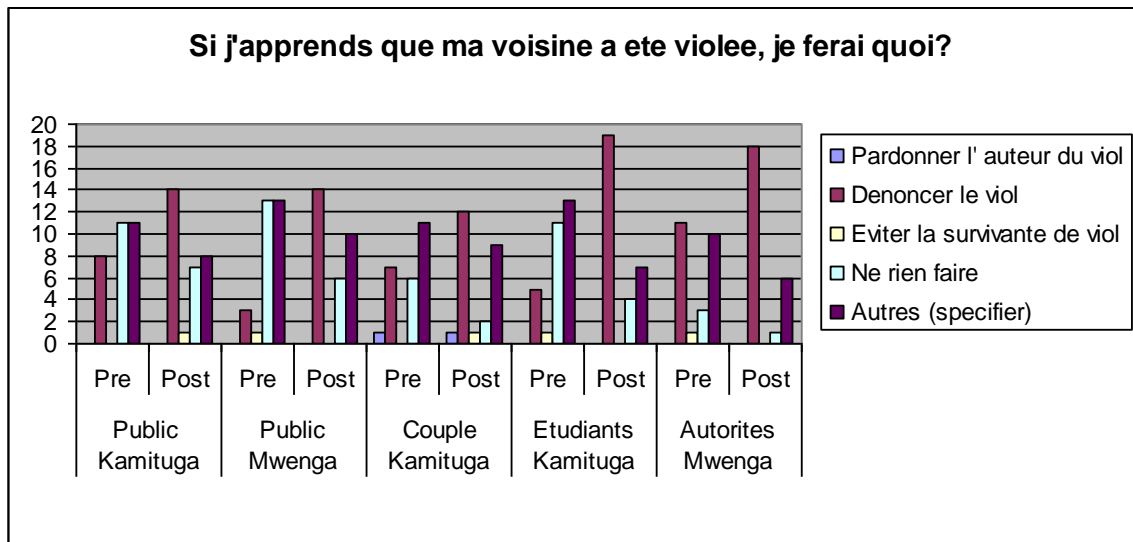
Ces graphiques 7 et 8 montrent un résultat satisfaisant d'un changement d'attitude dans la perception sur la survivante de viol. Les interviewés disent « pas d'accord » que le viol n'affecte pas seulement la survivante de viol, pour les étudiants et les autorités l'aspect pré et post test ne montre pas un changement ce qui est différent des publics Kamituga- Mwenga et pour le couple il y a un changement qui prouve que le film a joué une influence dans ces groupes après l'avoir suivi.

Par rapport aux groupes, le film montre dans le pré test que le viol affecte toute la communauté; les interviewés mettent un accent particulier sur le mari, les enfants et les parents de la survivante car ils sont proche et familier à la survivante de viol.

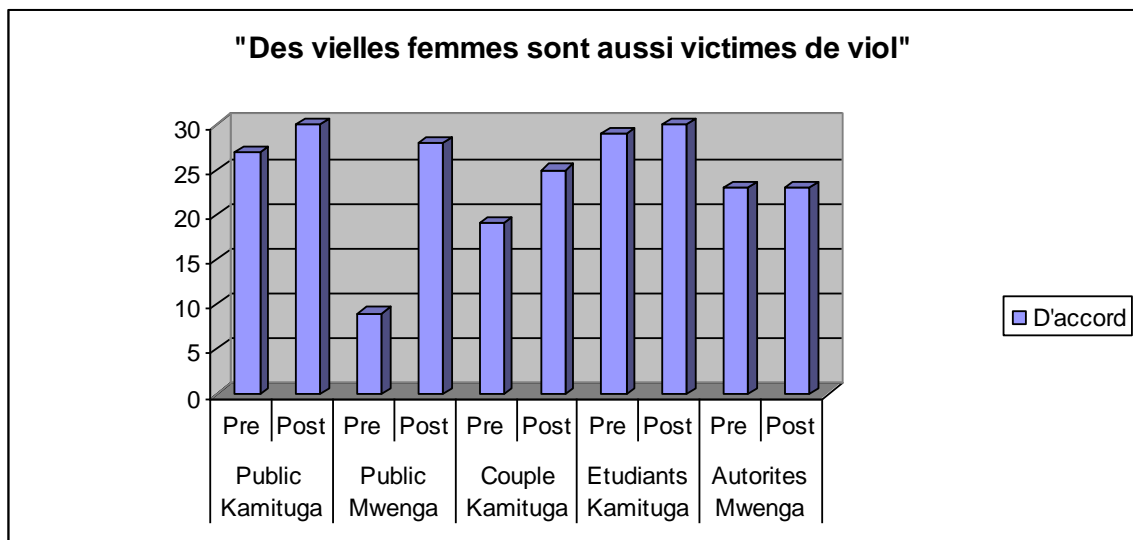
1. 5. Attitude devant un cas de viol. (Graphique 9)

A la lecture du graphique ci-dessous, le post test montre que le film a joué une influence sur les participants en minimisant l'aspect « ne rien faire » quand on apprend qu'il y a eu un cas de viol et de donner privilège à la dénonciation et autres moyens pour aider la victimes (l'orienter vers un centre Hospitalier ou de dépistage des IST/ VIH SIDA, vers le clinique juridique, appui conseil à la victime de pouvoir se considérer comme tel).

Graphique9.



Graphique 10.

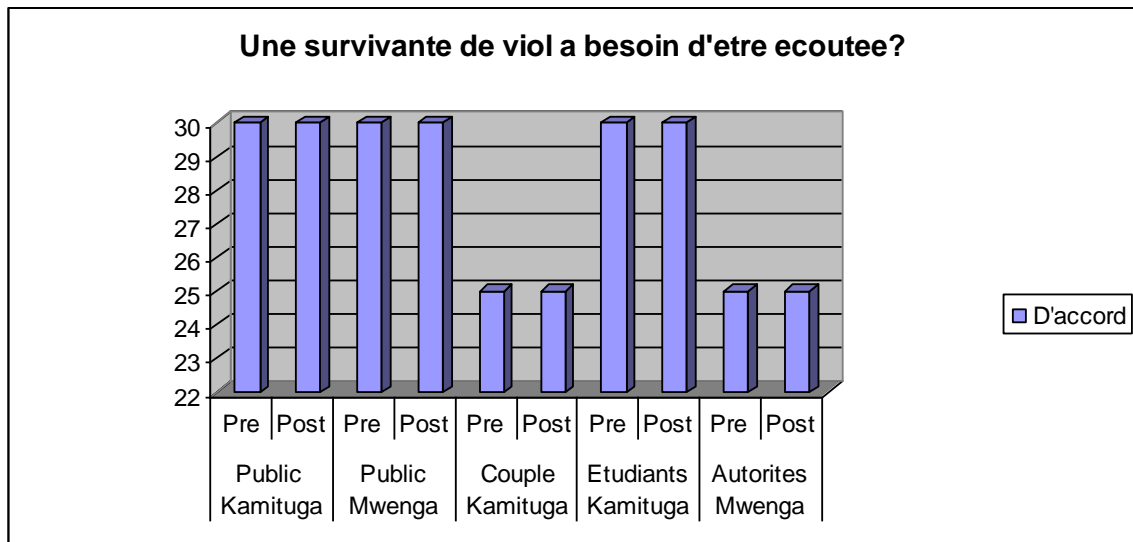


100% des autorités et étudiants interviewés, leurs résultats de pré et poste test ne montrent aucun changement après avoir suivi le film soit parce qu'ils sont dans une catégorie bien informée. Une particularité, pour le public Mwenga le film a joué une influence en levant la confusion sur leur considération que les vieilles femmes ne sont pas victimes de viol, le post test prouve leur influence dans le changement d'idée de dire qu'elles ont l'âge avancée.

1.6. Du point de vue écoute de la survivante de viol (graphique 11)

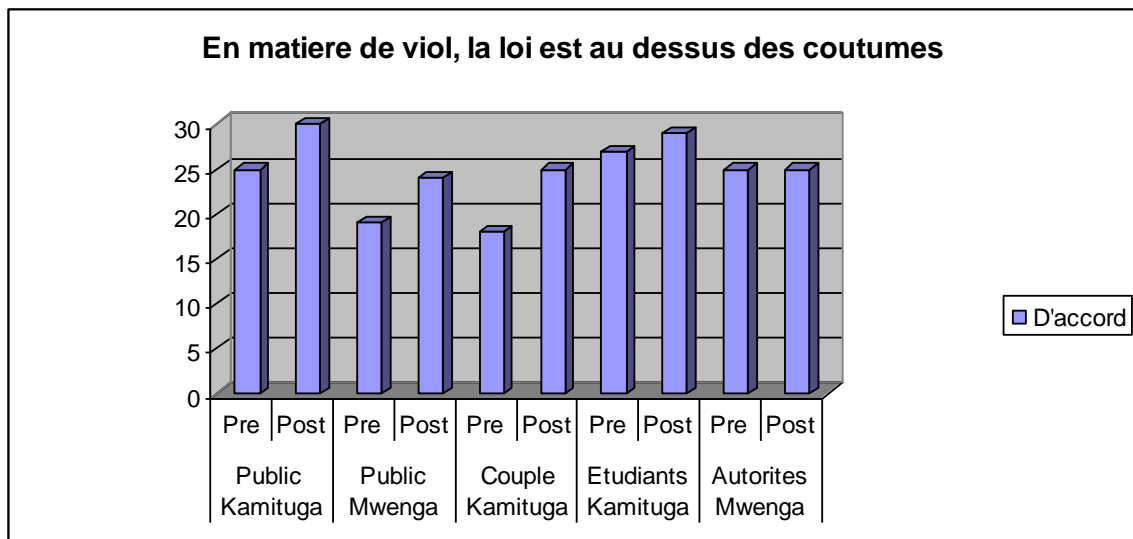
Ce graphique ne montre aucun changement après la projection des films. 100% des auditeurs disent « d'accord » que la survivante de viol a besoin d'être écoutée pour présenter toutes ces plaintes et revendications après qu'elle a été victime de viol. Aucun changement n'est présenté par les spectateurs après suivi du film le pré test égal au post test.

Graphique 11.



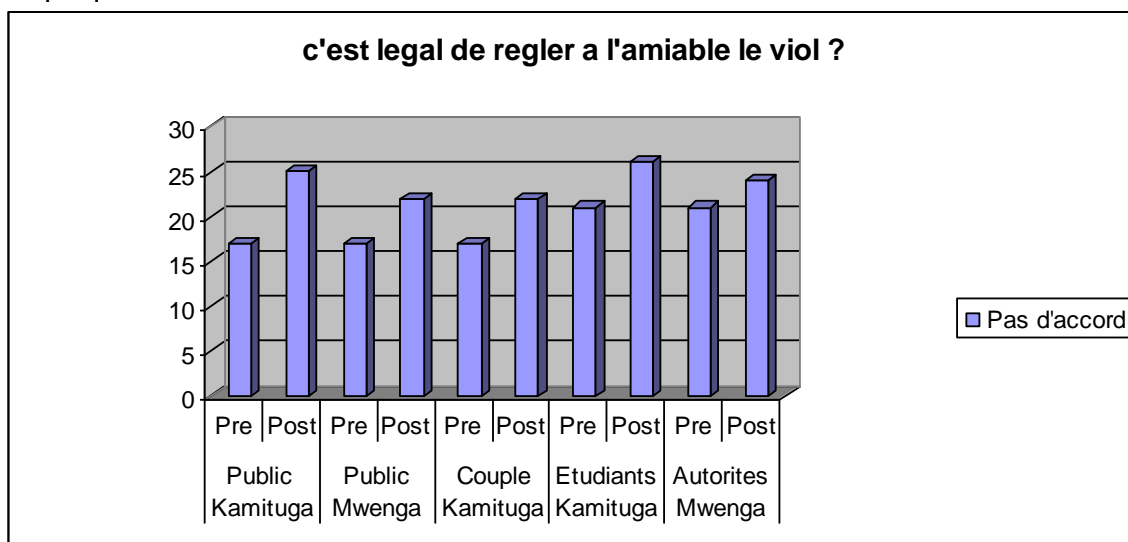
1.7. Du point de vue Loi, Coutume et Régler à l'amiable le viol.(graphiques12,13et14)

Graphique 12.

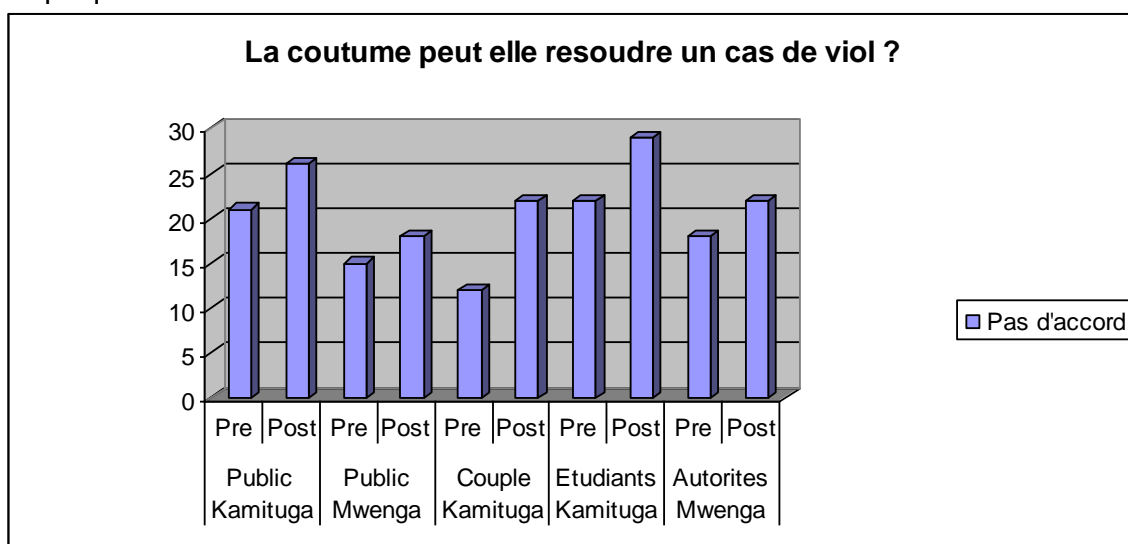


Comme indique le graphique ci haut, il n'y a aucun changement pour le pré et post test des autorités et étudiants en rapport avec la loi, ils affirment à 100% « d'accord » que la loi est au dessus des Coutumes en matière de viol ; par contre le public Kamituga, le public Mwenga et le couple Kamituga l'aspect pré test montre que le film a joué une influence en reconnaissant que la loi est au dessus des coutumes. Néanmoins, malgré le résultat positif de post test, les interviewés ont montré les attitudes négatives face à la loi Congolaise qui semble ne pas être en application, car les auteurs de viol circulent librement dans le milieu, nulle part où l'on montre dans le film la sanction aux autorités tant militaires que civiles qui commettent ou influencent le viol.

Graphique 13.



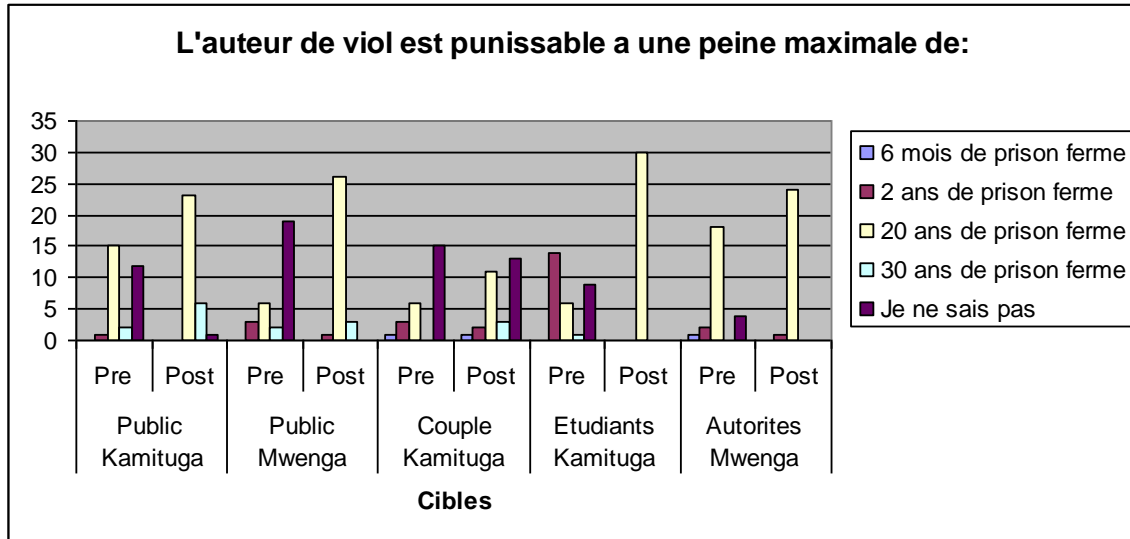
Graphique 14.



Les graphiques 13 et 14, l'analyse de résultat de post test par rapport au pré test montre que le film a joué une influence sur les participants en disant « pas d'accord » pour régler un problème de viol à l'amiable ou par la coutume. Le film a suscité un aspect d'encourager la loi en ce qui concerne le viol et selon eux les pousse à décourager ceux qui utilisent la coutume en excluant le tabou « Mizombo » d'où il faut toujours parler de ce phénomène de viol au niveau de la justice et non en coulisse.

1.8. Du point de vue peine sur le viol (graphique 15)

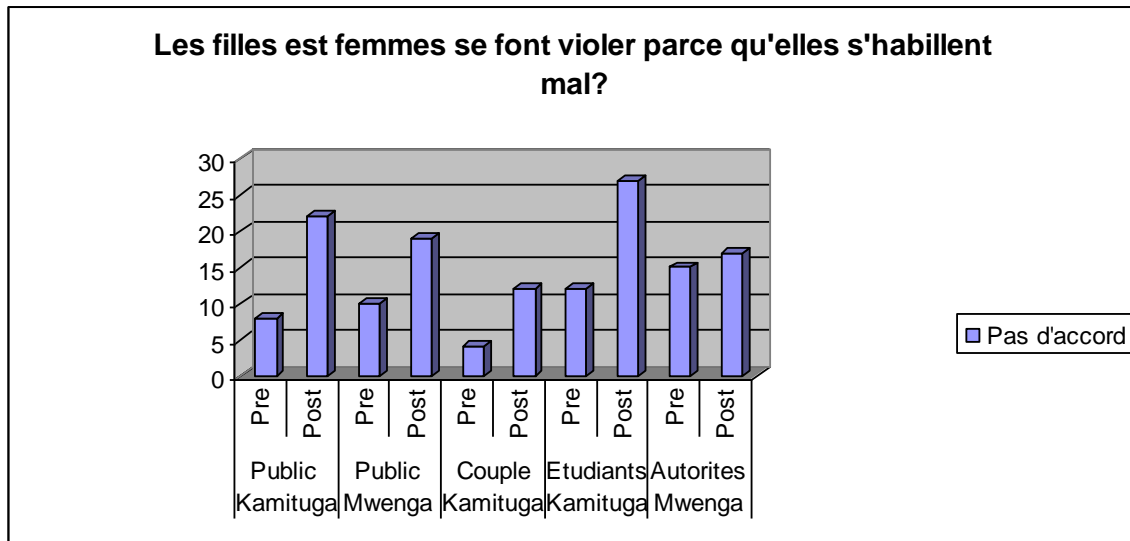
Graphique 15.



De ce graphique, le résultat montre un changement significatif en se référant au post test. Le film a joué une influence sur la connaissance vague des participants pour certains n'avaient pas la précision sur la peine maximale et pour d'autres ne savaient pas la peine ou ce que dit la loi en matière de viol ce qui est relevé à un auteur de viol. Pour le couple, le film a une insuffisance en matière de la peine prévue pour un auteur de viol

1.9. Du point de vue habillement.

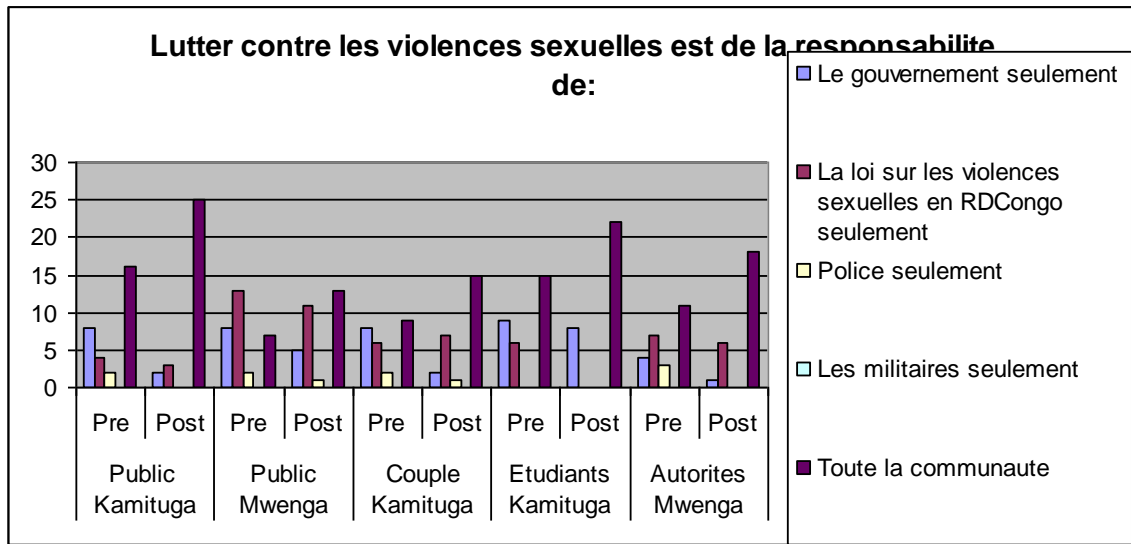
Graphique 16.



De ce graphique, le résultat montre que le film a joué une influence sur les attitudes négatives sur le mode d'habillement et les violences sexuelles, il montre un changement dans la manière de perception et de conception des choses par les spectateurs, le film joue une influence en faisant un recours à l'authenticité pour mettre l'accent sur le respect de la femme.

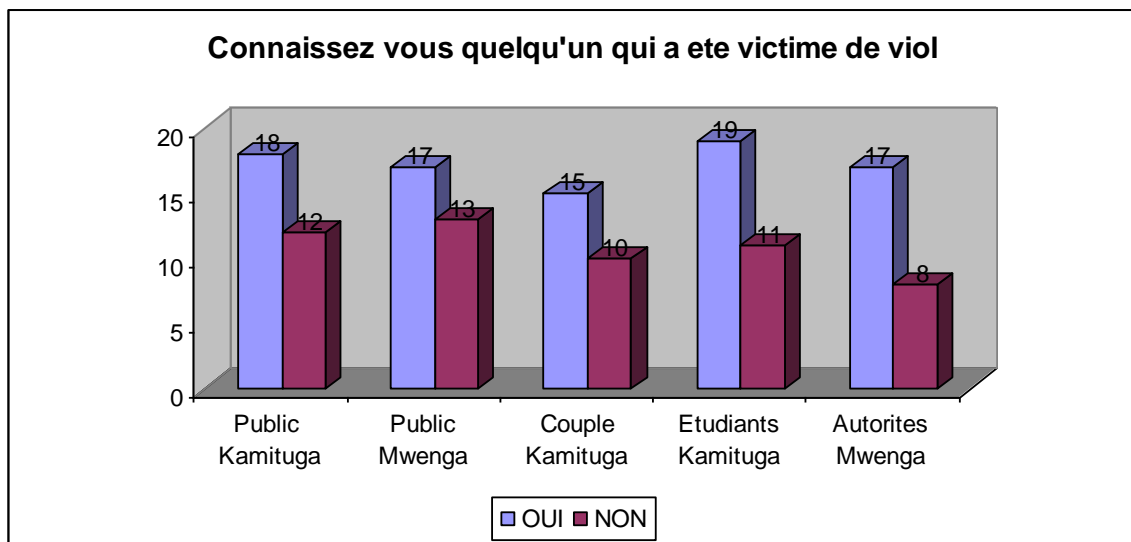
1.10. Du point de vue lutte contre les violences sexuelles

Graphique 17.



Au vu de ce graphique, le résultat de post test par rapport au pré test montre un changement significatif en ce qui concerne la lutte contre les violences sexuelles, le film a joué une influence sur les bénéficiaires en mettant surtout l'accent sur « toute la communauté » étant que responsable dans la lutte. Dans celle-ci, ils ont mis l'accent sur les sensibilisations à toutes les couches de la population (autorités administratives et coutumières) et structures (églises, écoles, entreprises, armés...) pour mettre fin à ce genre de chose.

Graphique 18.

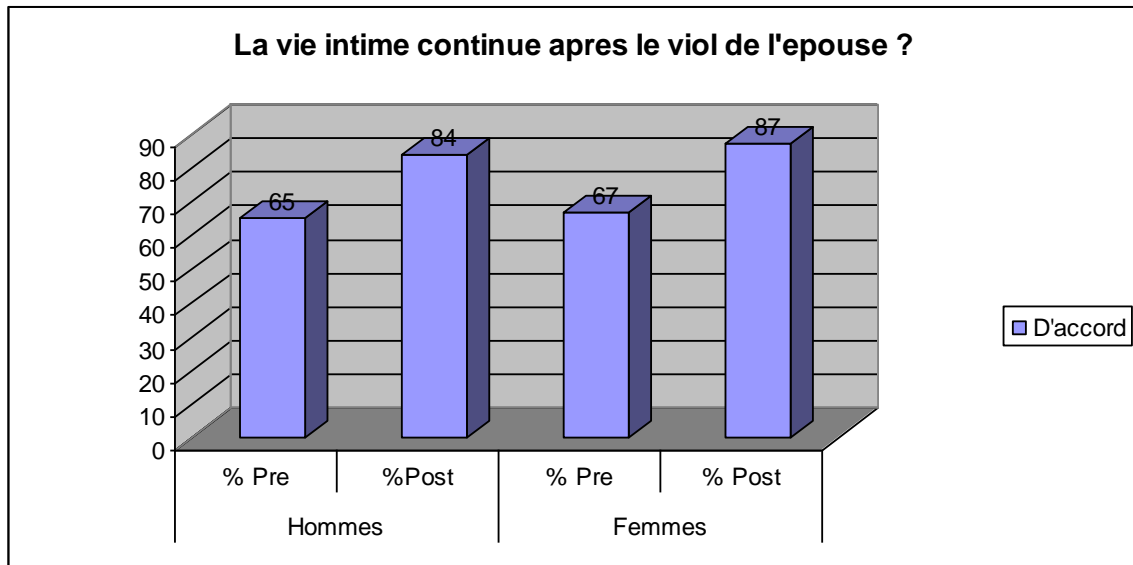


II. ANALYSE COMPARATIVE DE RESULTAT PRE ET POST TEST POUR LES CATEGORIES HOMMES ET FEMMES.

Introduction.

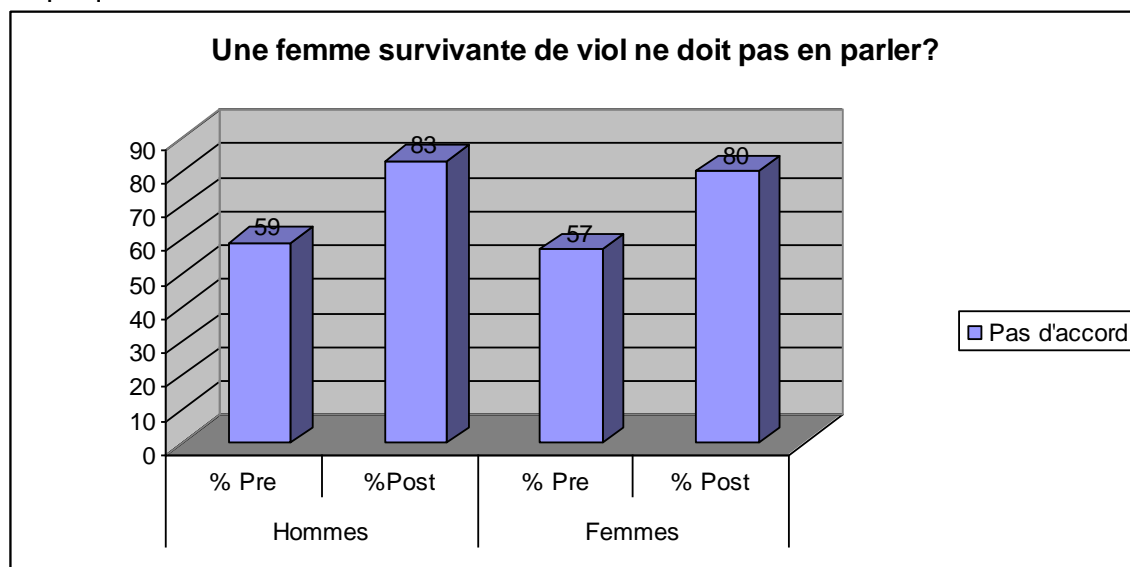
Pour bien déterminer le changement, l'augmentation des connaissances et la comparaison de résultat pré et post test de notre étude, nous nous sommes référés à l'échantillon initial de 140 personnes dont 100 Hommes et 40 Femmes. Dans cet échantillon nous avons pris 100% les hommes et le résultat de 40 femmes comme 100%.

Graphique 19



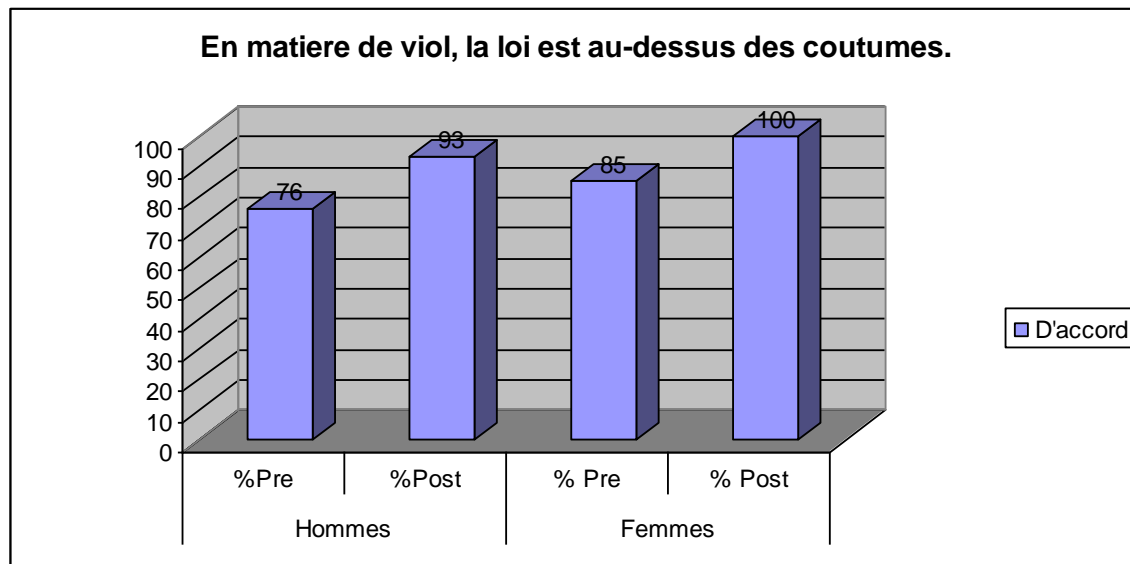
A la lecture de ce graphique, le pré test pour les hommes est de 65% tandis que pour les femmes est de 67%, post test hommes 84% et femmes 87%. En observant l'écart d'augmentation de connaissances et changement au post test est de 20% pour les femmes et 19% pour les hommes. La comparaison des résultats, les femmes ont 1% de plus par rapport aux hommes.

Graphique 20



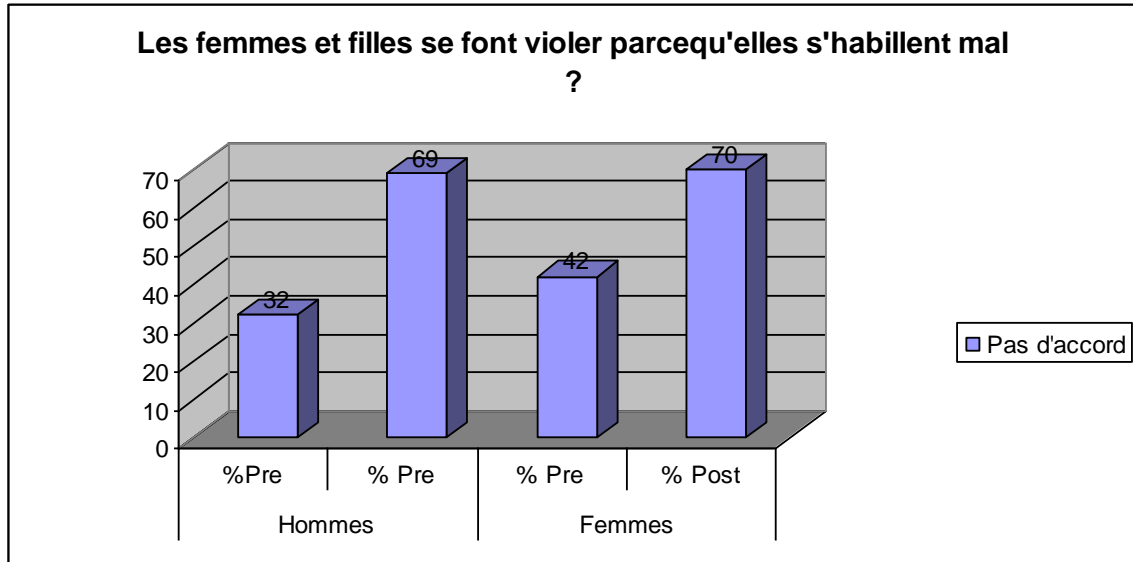
Au vu du graphique 20 ci dessus, nous observons ce qui suit: Pré test hommes 59% contre 57% pour les femmes, post test hommes 83% contre 80% pour femmes. L'écart d'augmentation de connaissances et changement pour le post test est de 24% pour les hommes et 23% pour les femmes. La comparaison des résultats les hommes ont 1% de plus par rapport aux femmes.

Graphique 21



De ce graphique, nous observons ce qui suit: Pré test hommes 76% contre 85% pour les femmes, post test hommes 93% contre 100% pour femmes. L'écart d'augmentation de connaissances et changement pour le post test est de 17% pour les hommes et 15% pour les femmes. La comparaison des résultats, les hommes ont 2% de plus par rapport aux femmes.

Graphique 22.



De ce graphique, nous observons ce qui suit: Pré test hommes 32% contre 42% pour les femmes, post test hommes 59% contre 70% pour femmes. L'écart d'augmentation de connaissances et changement pour le post test est de 27% pour les hommes et 28% pour les femmes. La comparaison des résultats, les femmes ont 1% de plus par rapport aux hommes.

RESUME : Après analyse, nous constatons que la comparaison des résultats pré et post test pour les 4 questions sont partagés.

Pour les questions graphiques 19 et 22, les femmes occupent la première place tandis que pour les questions graphiques 20 et 21, les hommes occupent la première place. L'écart pour ces deux catégories varie entre 1 et 2% seulement, ce qui veut dire qu'il y a un équilibre hommes- femmes dans le raisonnement en rapport avec notre étude.

III. CONSTAT GENERAL SUR LE FILM ET LE RAPPORT.

1. **Le film a eu une influence positive sur les groupes :** public, jeunes, autorités et couple après projection:
 - L'influence dans le changement de perception sur la survivante de viol ;
 - L'influence l'attitude à prendre devant un cas de viol « dénoncer le viol » ;
 - L'influence dans le renforcement de capacité en ce qui concerne les violences sexuelles faites aux femmes,
 - L'influence sur la connaissance de la peine maximale sur le viol.
2. **A la lecture du rapport, nous observons 3 aspects :**
 - L'aspect qui montre de changement considérable dans le pré et post test sont les graphiques : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.
 - L'aspect qui montre moins de changement dans le pré et post test sont les graphiques : 4, 10 et 12.
 - L'aspect qui n'a aucun changement au pré et post test c'est le graphique 11.

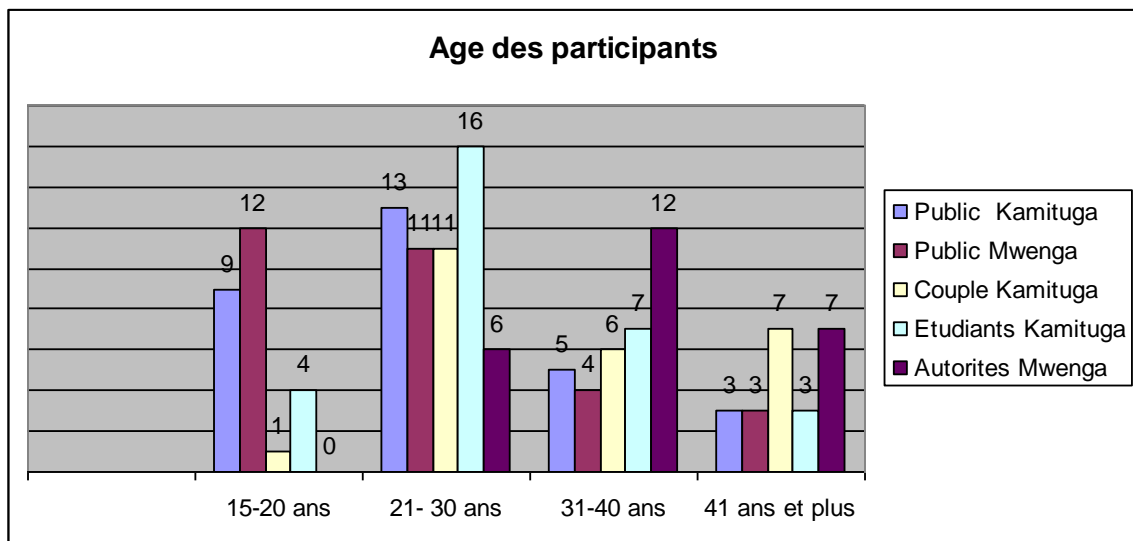
3. Par rapport à la projection publique et sous film, pas de changement dans les écarts, l'augmentation de connaissance reste la même et la compréhension reste la même ; seulement le sous film a un avantage parce que le nombre des participants est réduit.

4. Les attitudes négatives des gens par rapport au film :

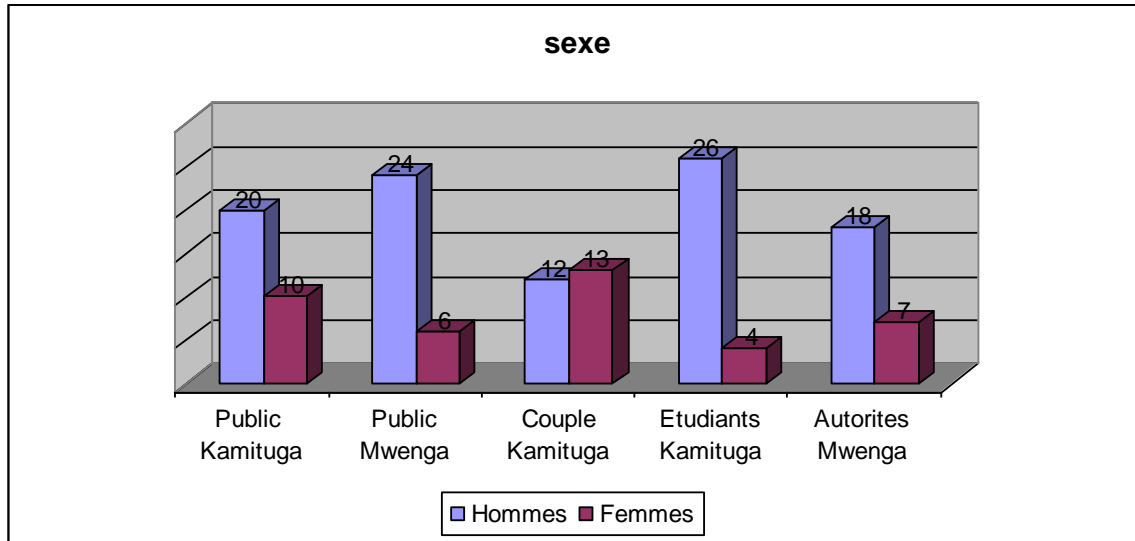
- Dans le film nulle part où l'on montre la sanction d'une autorité politico administrative et militaires qui ont posé l'acte de viol ;
- On ne montre pas la complicité de viol dans le film ;
- Aucun cas de viol d'un homme par les femmes dans le film.

IV. SIGNALÉTIQUE.

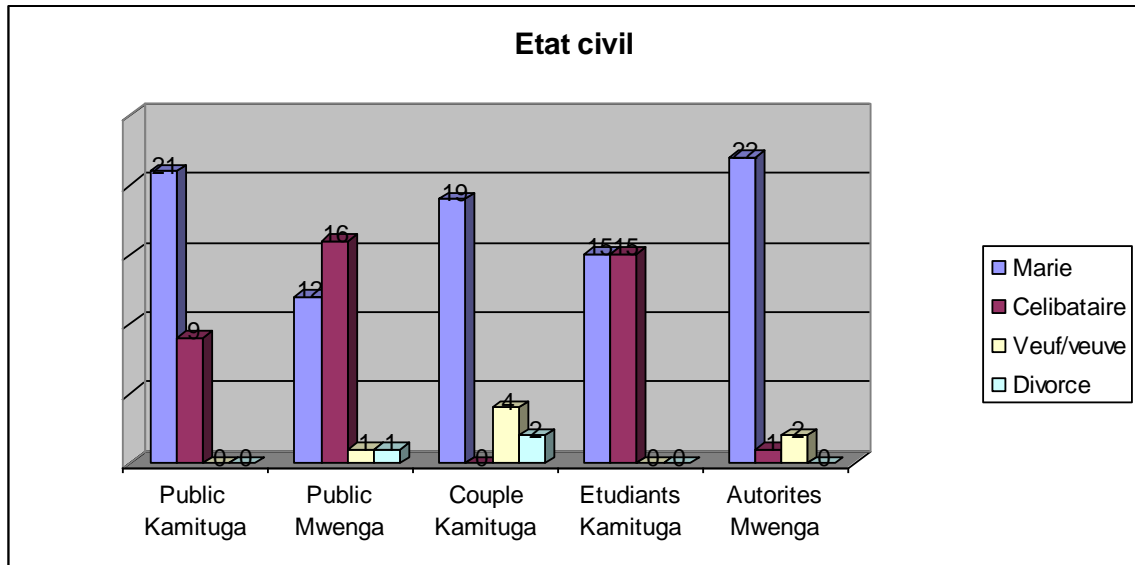
Graphique 23.



Graphique 24.



Graphique 25



Graphique 26.

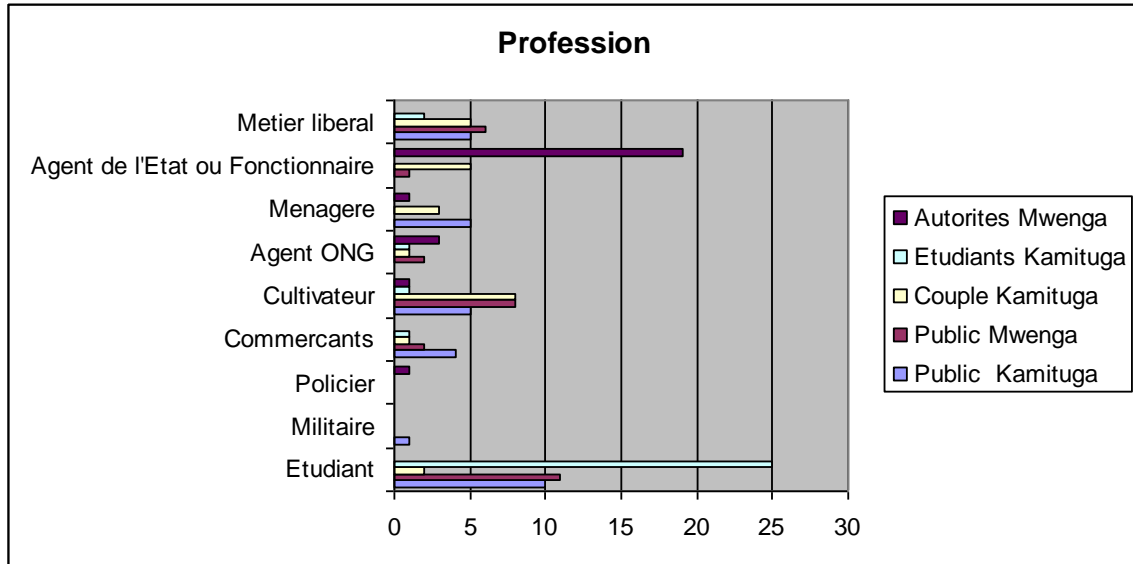


TABLE DE MATIERE

INTRODUCTION :	2
1. Exposé des motifs :.....	2
2. Méthodologie de collecte des données :.....	2
3. Répartition de l'échantillon :.....	2
I. ANALYSE GENERALE DES RESULTATS DE PRET ET POST TEST :	3
II. ANALYSE COMPARATIVE DE RESULTAT PRE ET POST TEST POUR LES CATEGORIES HOMMES ET FEMMES :	13
III. CONSTAT GENERAL SUR LE FILM ET LE RAPPORT :	15
IV. SIGNALETIQUE :	16

GUIDE DE COLLECTE DES DONNES POUR CINEMA MOBILE

Nom de l'enquêteur :.....

Site de :.....

1. Le viol c'est le fait de coucher avec la femme d'autrui ?
 1. D'accord
 2. Pas d'accord
2. La vie intime continue après le viol de l'épouse ?
 1. D'accord
 2. Pas d'accord
3. Une femme survivante de viol ne doit pas en parler ?
 1. D'accord
 2. Pas d'accord
4. Un homme ne doit pas chasser sa femme après qu'elle a été victime de viol ?
 1. D'accord
 2. Pas d'accord
5. Les auteurs de viol appartiennent aux catégories ci- après :
 1. Les forces/ groupes armés étrangers
 2. Les militaires/groupes armés congolais
 3. Les forces/groupes armés étrangers et militaires/ groupes armés congolais
6. Les auteurs de viol appartiennent aux catégories ci- après :
 1. Militaires seulement
 2. Civils seulement
 3. Militaires et civils
7. Le viol affecte seulement la survivante de viol ?
 1. D'accord
 2. Pas d'accord
8. Si pas d'accord, qui d'autres ?
 1. Mari de la survivante de viol seulement
 2. Parents de la survivante de viol seulement
 3. Enfants de la survivante de viol seulement
 4. Toute la communauté
 5. Autres (à spécifier)
9. Si j'apprends que ma voisine a été violée, je ferai quoi ?
 1. Pardoner l'auteur du viol
 2. Dénoncer le viol
 3. Eviter la survivante de viol
 4. Ne rien faire
 5. Autres (spécifier)

10. «Des vieilles femmes sont aussi victimes de viol » :
- D'accord
 - Pas d'accord
11. Une survivante de viol a besoin d'être écoutée ?
- D'accord
 - Pas d'accord
12. En matière de viol, la loi est au-dessus des coutumes.
- D'accord
 - Pas d'accord
13. C'est légal de régler à l'amiable le viol ?
- D'accord
 - Pas d'accord
14. La coutume peut- elle résoudre un cas de viol ?
- D'accord
 - Pas d'accord
15. L'auteur de viol est punissable à une peine maximale de :
- 6 mois de prison ferme
 - 2 ans de prison ferme
 - 20 ans de prison ferme
 - 30 ans de prison ferme
 - Je ne sais pas.
16. Les femmes et filles se font violer parce qu'elles s'habillent mal ?
- D'accord
 - Pas d'accord
17. Lutter contre le violences sexuelles est de la responsabilité de :
- Le gouvernement seulement
 - La loi sur les violences sexuelles en RDCongo seulement
 - Police seulement
 - Les militaires seulement
 - Toute la communauté

III. Signalétique :

18. Age :
- 15 – 20 ans
 - 21- 30 ans
 - 31- 40 ans
 - 41 ans et plus
19. Sexe :

1. Masculin
2. Féminin

20. Etat civil :

- a. Marié
- b. Célibataire
- c. Veuf/veuve
- d. Divorcé

21. Profession :

- | | | | |
|------------------------------------|--------------|-------------|--------------------|
| 1. Etudiant | 2. Militaire | 3. Policier | 4. Commerçants |
| 5. Cultivateur
ou Fonctionnaire | 6. Agent ONG | 7. Ménagère | 8. Agent de l'Etat |
| 9. Métier libéral | | | |

22. Connaissez- vous quelqu'un qui a été victime de viol ?

- a. Oui.
- b. Non.